

ARRÊTÉ ASSOCIATIF
N°AR-20260512-01-OREMIS

Portant délégation de signature des conventions de bénévolat

Le Président de l'association

Vu les statuts de l'association OREMIS ;

Vu les règles et réglementations internes de l'association OREMIS ;

Vu la convention de bénévolat applicable aux membres bénévoles de l'association OREMIS ;

Vu les fonctions de Directeur général des services exercées par M. Louis DURUT ;

Considérant que le Conseil exécutif constitue l'organe chargé de la gestion opérationnelle quotidienne de l'association, incluant la gestion du personnel central et local ;

Considérant que le Directeur général des services assure la coordination fonctionnelle de l'ensemble des services de l'association afin de garantir la continuité, la cohérence et l'efficacité de l'action associative ;

Considérant qu'il convient de fluidifier, sécuriser et tracer la signature des conventions de bénévolat, sans dessaisir le Président de ses prérogatives générales de représentation de l'association ;

Considérant que cette délégation doit être limitée à un objet déterminé, encadrée dans son exercice et révocable à tout moment ;

ARRÊTE

Article 1 : M. Louis DURUT, agissant en qualité de Directeur général des services, reçoit délégation pour signer, au nom de l'association OREMIS, les conventions de bénévolat.

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter de sa signature et reste valable tant que M. Louis DURUT exerce les fonctions de Directeur général des services, sauf retrait ou modification par arrêté ultérieur.

M. Louis DURUT est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui lui sera notifié et conservé dans les registres internes de l'association.

Le 12/05/2026 à ISTRES
15:29 le Président.
M. Lucas VOLET



Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).

Certificat de signature

Événements de signataire	Signature	Détails
<p>Mateo LAURENT mateo.laurent@oremis.fr</p> <p>Cc</p> <p>Niveau d'authentification: Email</p>	<p>N/A</p> <p>Adresse IP: Inconnu</p> <p>Appareil: Unknown</p>	<p>Envoyé: 2026-05-12 01:29:14 PM (UTC)</p> <p>Vu: Inconnu</p> <p>Signé: Inconnu</p> <p>Raison: Je dois recevoir une copie de ce document</p>
<p>Lucas VOLET lucas.volet@oremis.fr</p> <p>Signataire</p> <p>Niveau d'authentification: Email</p>	 <p>ID de signature: CMP20317P03TWQU23N3094PJX</p> <p>Adresse IP: 172.68.234.68</p> <p>Appareil: Windows - Chrome 148.0.0.0</p>	<p>Envoyé: 2026-05-12 01:29:16 PM (UTC)</p> <p>Vu: 2026-05-12 01:29:16 PM (UTC)</p> <p>Signé: 2026-05-12 01:29:20 PM (UTC)</p> <p>Raison: Je suis le propriétaire de ce document</p>



Certificat de signature fourni par:  **Documenso**